

DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES CORSES EN 2017

DEMUGRAFIA DI L'IMPRESE CORSE

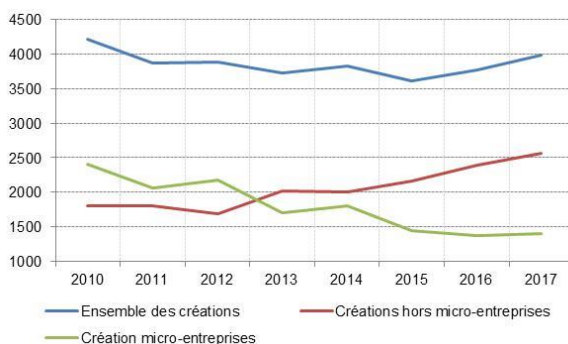
Une dynamique entrepreneuriale manifeste

En 2017, **3 970 entreprises** ont été créées en Corse dans le secteur marchand non agricole, soit 196 de plus qu'en 2016. Cette **progression de 5,2 %** supérieure à celle enregistrée en 2016 (+4,8 %) atteste d'une dynamique entrepreneuriale manifeste pour la deuxième année consécutive suivant la tendance nationale dont la croissance reste cependant plus marquée (+7,2 % / 2016).

Cette hausse des créations est portée plus particulièrement par les immatriculations de nouvelles sociétés et entreprises individuelles sous le statut « classique » qui enregistrent à elles seules une progression de 7,1 % sur un an.

Pour autant, le statut de **micro-entreprise** affiche aussi une **évolution positive** contrairement à l'année précédente (+1,9 % contre -4,0 % en 2016). Les nouvelles structures créées sous ce statut sont au nombre de 1 407 en 2017.

Évolution du nombre de création d'entreprises en Corse



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

Note : données brutes

Source : Insee, REE Sirène – Traitement CorsiStat

A l'échelle des anciens départements, le nombre de nouvelles entités créées en 2017 est homogène. **La Corse-du-Sud enregistre une progression notable** et comptabilise **1 982 nouvelles entreprises** (+7,7 %) et la **Haute-Corse** voit se créer **1 988 unités** (+2,8 %). Si la hausse est générale dans le premier département, en

Haute-Corse, elle est uniquement le fait des créations classiques : +5,5 % contre -5 % pour les créations sous le régime de micro-entreprises.

Évolution des créations 2016-2017	Corse-du-Sud	Haute-Corse
Micro-entreprises	+5,8 %	-5,0 %
Hors micro-entreprises	+9,5 %	+5,5 %
Ensemble des entreprises	+7,7 %	+2,8 %

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

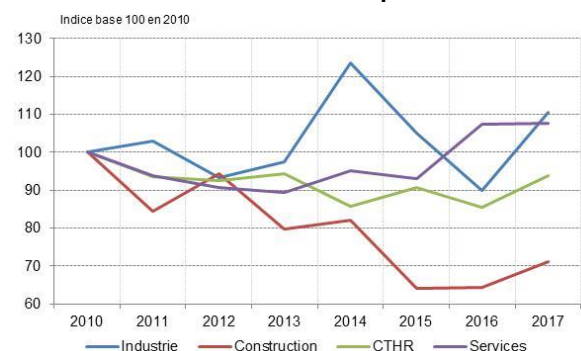
Note : données brutes

Source : Insee, REE Sirène – Traitement CorsiStat

Au niveau sectoriel, **près de la moitié** des créations (47 %) concerne **les services** (hors CTHR¹) sachant que 47 % des établissements recensés en Corse au 31 décembre 2015 (Source : Insee, Clap) relèvent de cette activité.

Pour autant, en termes d'évolution, ce secteur affiche une stabilité du niveau des créations (+0,1 % contre +15,4 % en 2016) tandis que le secteur **de l'industrie affiche une progression marquée** du nombre d'immatriculations de nouvelles entités (+23 % contre -14,1 % e, 2016) suivie de la construction (+10,7 %) et du commerce, transport, hébergement et restauration (+9,5 %).

Évolution du nombre de créations par secteur en Corse



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

Note : données brutes

Source : Insee, REE Sirène – Traitement CorsiStat

¹ Commerce, Transport, Hébergement et restauration

Secteur d'activité	Nombre de création en 2017	Evolution 2017/2016 (%)
Industrie	261	+22,5
Construction	754	+11,5
Commerce, Transport, Hébergement et restauration	1 077	+6,7
Services	1 878	+0,1
Ensemble	3 970	+5,2

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

Note : données brutes

Source : Insee, REE Sirène – Traitement CorsiStat

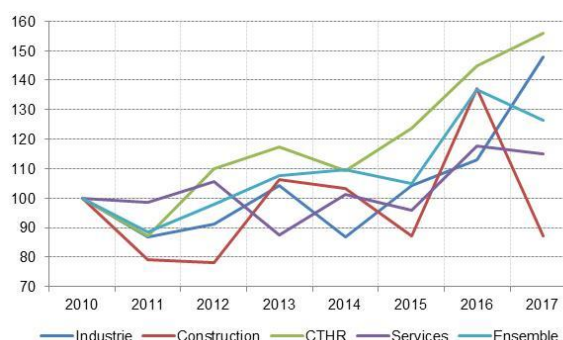
Une contraction des défaillances encourageante

Parallèlement, le nombre de **défaillances** d'entreprise fléchit. En 2017, 416 entreprises ont fait l'objet d'une ouverture de procédure de redressement judiciaire soit **7,6 % de moins qu'en 2016** suivant la tendance nationale (-6 %). En termes de ratio, pour une entreprise en difficulté, plus de 10 entreprises voient le jour.

La répartition du nombre de défaillances selon les anciens départements est homogène mais le repli observé en Haute-Corse est toutefois légèrement plus marqué. Ainsi, la Corse-du-Sud enregistre 210 défaillances en 2017 soit 5,8 % de moins qu'en 2016 et la Haute-Corse en comptabilise 206 avec un retrait de 9,7 % sur un an.

Cette diminution est imputable à la **contraction du nombre de structures** en situation de défaillance dans le secteur de la **construction** (-36,5 %).

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises par secteur en Corse (base 100=année 2010)



Source : Fiben, Banque de France – Traitement CorsiStat

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Part	Evolution 2017/2016 (%)	Évolution 2017/2016 (%) France
Industrie	261	8,2 %	+30,8	-3,6
Construction	754	26,0 %	-36,5	-11,6
Commerce, Transport, Hébergement et restauration	1 077	40,9 %	+7,6	-3,5
Services	1 878	20,2 %	-2,3	-4,8
Ensemble	3 970	100,0 %	-7,6	-5,8

Source : Fiben, Banque de France – Traitement CorsiStat

En Corse, en 2017, les tribunaux de commerce d'Ajaccio et Bastia ont jugé **168 procédures de liquidation judiciaire** classique ou simplifiée, soit une **baisse de 40 %** par rapport à l'année précédente. Les entreprises

ayant fait l'objet d'une telle issue sont légèrement plus présentes en Haute-Corse mais leur nombre diminue davantage en Corse-du-Sud par rapport à 2016.

Les jugements d'ouverture de liquidations judiciaires et liquidations judiciaires simplifiées	2017	Evolution 2017/2016 (%)
Corse-du-Sud	80	-43,7
Haute-Corse	88	-36,2
Corse	168	-40,0

Source : Centre national des greffiers des tribunaux de commerce – Traitement CorsiStat



Définitions

Création d'entreprise :

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Défaillance d'entreprise :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Microentreprise :

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des

Pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Entreprise individuelle :

Entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

